Cadastre	Circonscription foncière	Municipalité
Cadastre du Québec	Terrebonne	Terrebonne
Cadastre du Québec	L'Assomption	Saint-Roch-de- l'Achigan
Paroisse de Saint-Henri- de-Mascouche	L'Assomption	Mascouche
Cadastre du Québec	L'Assomption	Terrebonne
Le greffier du Conseil JUAN ROBERTO IGLE	J .	

64146

Gouvernement du Québec

Décret 1044-2015, 25 novembre 2015

CONCERNANT l'abrogation de l'arrêté en conseil numéro 1735-77 du 1^{er} juin 1977 concernant la création d'une délégation du Québec à Atlanta

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement peut, sur la proposition du ministre, établir à l'étranger des délégations générales, des délégations et toute autre forme d'organisation permettant la représentation du Québec à l'étranger;

ATTENDU QUE la Délégation du Québec à Atlanta a été créée en vertu de l'arrêté en conseil numéro 1735-77 du 1er juin 1977;

ATTENDU QUE la Délégation du Québec à Atlanta a été transformée en antenne à l'occasion d'un redéploiement du réseau des représentations du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger l'arrêté en conseil numéro 1735-77 du 1^{er}juin 1977;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie:

QUE l'arrêté en conseil numéro 1735-77 du 1^{er} juin 1977 concernant la création d'une délégation du Québec à Atlanta soit abrogé.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS Gouvernement du Québec

Décret 1045-2015, 25 novembre 2015

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec qui participera à la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du 30 novembre au 11 décembre 2015

ATTENDU QUE la 21° Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, en France;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence intéressent et concernent le Québec, et qu'il y a lieu de ce fait d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises en matière de changements climatiques;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation officielle du Québec à la 21° Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le premier ministre, de:

Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Madame Johanne Whittom, directrice de cabinet associée du premier ministre et conseillère principale;